

# USER GUIDE

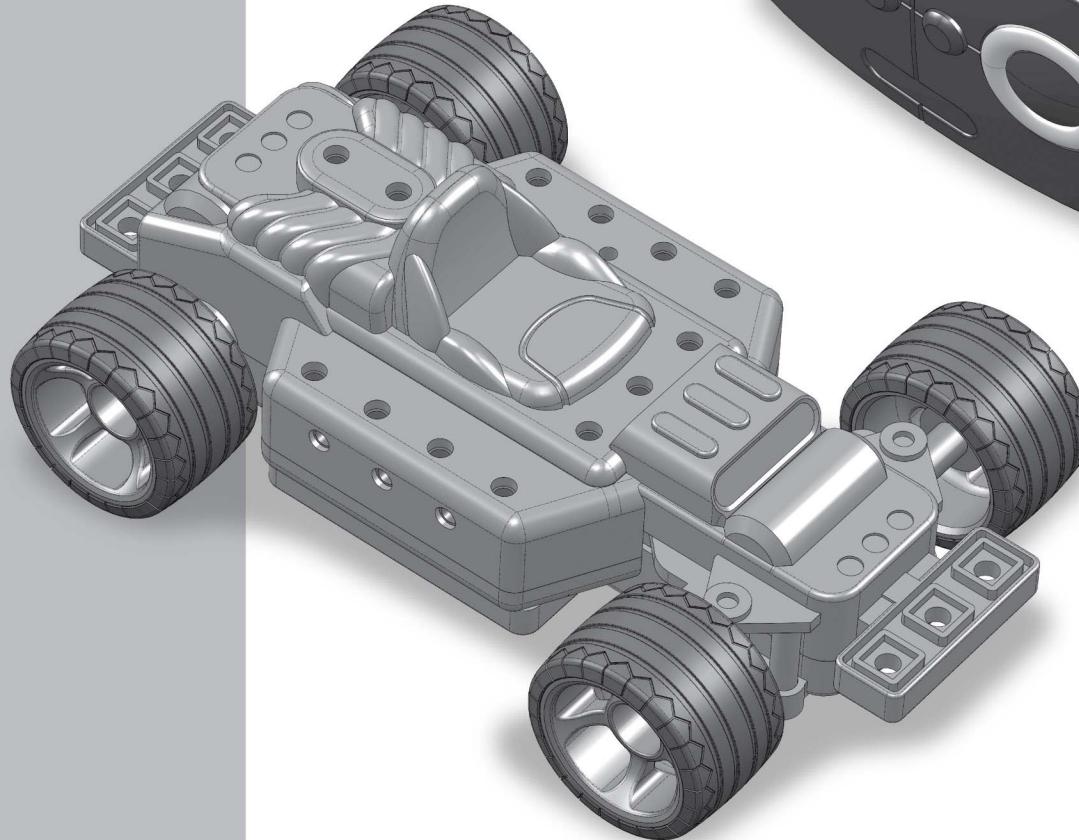
# GUIDE DE L'UTILISATEUR

# GEBRAUCHSANWEISUNG

# GUIDA UTENTE

# GUÍA DEL USUARIO

# GEbruIKERSGIDS



This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions :  
(1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

**Warning :** Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

**NOTE :** This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio TV technician for help.

Cet appareil est conforme à la rubrique 15 des règlements de la FCC. Son fonctionnement est sujet aux deux conditions suivantes : (1) Il ne doit pas causer de brouillage nuisible et (2) doit accepter tout brouillage reçu, y compris tout brouillage qui pourrait nuire à son fonctionnement.

**Mise en garde :** Toute modification à cet appareil non approuvée par écrit par l'agence responsable de la conformité peut annuler le droit de l'utilisateur de faire fonctionner cet appareil.

**REMARQUE :** Cet appareil a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux limites d'appareils numériques de classe B, selon la rubrique 15 des règlements de la FCC. Ces limites ont été définies afin de fournir une protection raisonnable contre les perturbations radioélectriques dans des installations résidentielles. Cet appareil génère, utilise et peut irradier de l'énergie de fréquences radioélectriques. S'il n'est pas utilisé selon les directives d'emploi, il peut causer un brouillage nuisible aux communications radioélectriques. Néanmoins, il n'est fait aucune garantie que ces perturbations ne surviendront pas dans une situation particulière. Si cet appareil cause des perturbations radioélectriques nuisibles dans la réception de la télévision ou de la radio, ce qui peut être déterminé en allumant et éteignant l'appareil, il est recommandé que l'utilisateur essaye de corriger le brouillage en suivant une ou plusieurs de ces mesures :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Accroître la séparation entre l'appareil et le récepteur.
- Brancher l'équipement à une prise ou un circuit différent de celui nécessitant le récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien agréé radio/télévision.



